

DISTRICT URBAIN DU PAYS DE MONTBÉLIARD

DÉBAT NATIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSEIL DE DISTRICT DU 20 NOVEMBRE 1993

SYNTHÈSE DU DOCUMENT INTRODUCTIF

ÉTABLI PAR LA DATAR

- SOMMAIRE -

LES MODALITÉS DU DÉBAT NATIONAL ET LE CALENDRIER

Page 3 à 4

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS CONTENUES
DANS LE DOCUMENT ÉLABORÉ PAR LA DATAR

Page 5 à 10

- L'espace français n'est pas capable d'affronter l'Europe *Page 6*
- Les objectifs de la reconquête *Page 6*
- Les principes de l'action *Page 7*
- La nouvelle architecture de la France *Page 7*
- Les politiques à mettre en oeuvre *Page 8*
- L'organisation des responsabilités *Page 9*
- Le grand Est *Page 10*



LES MODALITÉS DU DÉBAT NATIONAL

Le 12 Juillet 1993, le gouvernement décidait le lancement d'un grand débat national pour préparer une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire.

Le gouvernement propose aux collectivités de participer à ce débat qui est coordonné par le Préfet de Région, en lien avec les conseils régionaux. Ce dernier se poursuivra jusqu'à la fin du mois de Décembre.

Le Document introductif préparé par la DATAR, est un guide présentant les premières orientations de l'État, il permettra *"grâce aux propositions des collectivités locales, d'élaborer la charte nationale, véritable schéma directeur de notre pays pour les vingt prochaines années"*

LA LOI D'ORIENTATION COMPORTERA TROIS GRANDES PARTIES :

- Les objectifs et le champ d'application de la politique nationale d'aménagement du territoire, ainsi que les orientations à donner à l'adaptation des lois existantes ayant un impact sur l'aménagement du territoire qu'il conviendrait de modifier
- Les responsabilités de l'État, et les compétences des acteurs publics et le rôle éminent des collectivités locales
- Les moyens juridiques, administratifs et financiers

En annexe de la loi, le schéma national décrira l'image de la France en 2015, en fixant les grandes orientations géographiques de notre pays.

LE CALENDRIER

- Mi-septembre, à fin Décembre 1993 : débat local, un forum sera organisé à la mi-décembre au cours duquel la synthèse des idées recueillies sera présentée.
- Janvier à Mars 1993, débat national
- Printemps 1994, CIAT et présentation du projet de loi au Conseil des Ministres
- Débat parlementaire à la session d'Avril.

**LES PROPOSITIONS CONTENUES
DANS LE DOCUMENT INTRODUCTIF
AU DÉBAT NATIONAL
REALISE PAR LA DATAR**

L'espace français n'est pas capable d'affronter l'Europe

- . le système urbain n'est pas assez structuré (domination de l'Île de France et de quelques métropoles régionales, inégalité croissante entre régions).

La désertification des campagnes s'accompagne d'une hypertrophie des villes, et de la prolifération d'espaces périurbains, entraînant des coûts liés à la dépopulation et à la surconcentration.

- . Il y a des risques de fracture sociale dans les villes.
- . Les actifs et les chercheurs, les cadres sont encore plus inégalement répartis que la population.
- . Des situations de rivalité apparaissent entre collectivités plutôt que la recherche de nouvelles solidarités.
- . Il y a une nécessité urgente de compenser les disparitions d'emploi par des actions sur le tissu industriel permettant la création d'un socle de PME, PMI et d'entreprises artisanales, principal créateur d'emploi.
- . L'État n'a pas une action assez cohérente, trop sectorielle.

Les objectifs de la reconquête

- Relier l'ensemble du réseau urbain aux réseaux européens.
- Maîtriser la concentration urbaine, par la complémentarité entre ville et campagne, entre villes entre elles.
- Rétablir la qualité de vie dans les grandes agglomérations par une politique de ville luttant contre la ségrégation urbaine.
- Mettre en valeur les ressources du monde rural.
- Corriger les déséquilibres entre les régions.
- Réduire la fracture qui sépare notre territoire en deux (*la diagonale aride des Pyrénées aux Ardennes*), qui compromet les échanges entre les zones dynamiques de notre pays.
- Rompre avec la concentration autour de notre capitale.
- Affirmer notre identité au sein de l'Europe, sur le plan culturel, en conciliant unité nationale et diversité régionale.

Les Principes de l'action

- Donner aux collectivités des moyens adaptés
- Multiplier les coopérations entre collectivités
- Assurer une répartition équilibrée des ressources immatérielles
- Créer une véritable armature physique.

La nouvelle architecture de la France

Trois niveaux pour la France en 2015 :

- ***Les zones à dominante rurale :***
correspond à des territoires de faible densité de population, les villes de petite taille doivent s'organiser entre elles en jouant sur leur complémentarités, elles peuvent rayonner sur des territoires dépassant leur bassin d'emploi.
- ***Autour des villes de taille intermédiaire :***
une quinzaine de bassins d'au moins 500 000 habitants, structurés par des villes organisant leur complémentarité pour offrir la meilleure gamme de services et de fonctions.
- ***Autour des grandes métropoles :***
on doit y trouver tous les équipements et services de niveau international, offrant des alternatives à la région parisienne, leur fonctions dominantes les placent au niveau européen.
- ***L'île de France :***
fait partie des trois grandes métropoles mondiales en Europe avec Londres et Berlin. Le développement de l'île de France devra se faire de manière qualitative et non plus quantitative.

Les Politiques à mettre en oeuvre

- Meilleure répartition de l'enseignement supérieur et de la recherche comme préalable indispensable à une meilleure répartition humaine et économique.
- Naissance de pôles technologiques régionaux.
- Définition d'un schéma de localisation des services publics calqué sur la nouvelle structure urbaine, donnant naissance progressivement à une administration polycéphale.
- Poursuite de l'effort de décentralisation culturelle renforçant les identités régionales mises en valeur par l'aménagement culturel du territoire (*liens entre événements culturels et territoires concernés*).
- Intégrer la notion de défense de l'environnement dans les devoirs de notre société, pour la mise en valeur de nos ressources et des paysages.
- Mise en cohérence de l'ensemble des réseaux de communication avec la nouvelle armature, c'est-à-dire :
 - . *mise en oeuvre d'un nouveau schéma directeur national des routes renforçant les axes Est-Ouest, et la façade atlantique (route des estuaires), ainsi qu'en créant un axe nord-sud alternatif à la vallée du Rhône.*
 - . *nouveau schéma ferroviaire, complété par deux liaisons nouvelles Est-Ouest à grandes vitesses. Et par une correspondance ferroviaire régionale, garantissant l'accès au réseau à grande vitesse. Multiplication des interconnexions permettant d'éviter la capitale.*
- Conception européenne des transports de marchandises, canaux et plates-formes logistiques.
- Mise en oeuvre d'une politique intermodale des transports basée sur une analyse des transports à assurer (*ce qui suppose que l'État redéfinisse les missions confiées en particulier à la SNCF, et la politique des tarifs*).
- Utilisation des nouveaux réseaux pour favoriser le télétravail, incitation à la téléactivité.

Le grand Est

Couvre 5 régions : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine.

C'est la zone intermédiaire entre la dorsale européenne et les pôles français majeurs, Paris et le couloir rhodanien.

C'est une zone de faible densité (76 hbts/m²) alors que l'axe central européen en compte 104.

C'est une zone de contact, de passage et de point de rencontre.

L'enjeu, garantir l'insertion dans l'Europe médiane de la France, car c'est un élément essentiel de l'articulation entre la France et l'axe majeur de la croissance européenne.

Les coopérations entre régions par les réseaux de villes, les échanges universitaires ou technologiques sont une nécessité pour ne pas apparaître comme un vaste espace de transit.

Dans cette perspective, la création d'un pôle d'envergure européenne autour de Metz-Nancy-Strasbourg est indispensable.

L'interconnexion entre l'Île de France se fera grâce à Reims-Châlon-Troyes et Besançon-Dijon.

La tradition industrielle de cette région, bien que fragilisée par des mutations successives, reste un atout à développer, notamment par l'émergence d'un tertiaire puissant. Ce tertiaire résultera de la coopération entre les villes.

L'équilibre à long terme passe également par la valorisation des grands espaces ruraux qui continuent de se vider formant la diagonale aride du grand-Est.

Organisation des responsabilités

- Loi de programmation des investissements, partenariat renforcé avec les collectivités.

- Solidarité financière, modulation de la contribution de l'État dans le Contrat de Plan.

- Poursuite de la décentralisation :
 - . *Le département est garant de l'intercommunalité entre communes.*
 - . *La Région est confortée dans sa vocation d'aménageur régional. (l'élaboration des schémas régionaux s'imposant aux POS).*
 - . *Les compétences des collectivités s'accroissent (environnement, logement, patrimoine).*
 - . *L'État se débarrasse de tout ce qui entrave son action.*
 - . *Mobilisation des entreprises de services publics*
 - *modification des rapports État/ SNCF, France Télécom*
 - *charte nationale des services d'intérêt public.*

- Triple rôle de l'État :
 - . *Grands aménagements et infrastructures.*
 - . *Cohérence entre les politiques des collectivités.*
 - . *Schéma d'aménagement du Pays à 2015.*

- Plan de localisation des équipements publics, schéma voté par le parlement.

- Directives nationales pour chaque territoire, prescrivant des objectifs.

- Loi de programmation sur l'aménagement.

- Recours aux allègements fiscaux pour la mobilité
 - . *prime de mobilité*
 - . *exonérations fiscales.*